

# Covid : réponse d'une députée en décalage avec la majorité des Français



Extraits du courriel qu'une députée a adressé en guise réponse à une interpellation citoyenne :

Bonjour,

...

En tant que responsable politique, j'aborde ces questions à la lumière des travaux **menés par notre communauté scientifique et avec confiance** dans nos institutions françaises, notamment pour garantir la proportionnalité et la constitutionnalité des différents projets de lois que nous examinons...

J'ai en effet la conviction que c'est un texte

nécessaire et utile pour nous protéger collectivement par la vaccination ; mais aussi pour préserver nos soignants et faciliter le retour à une vie sociale, éducative et économique la plus normale. Contrairement à ce que j'entends, ce passe est un garant de nos libertés en nous épargnant des mesures plus restrictives encore que sont les confinements et couvre-feux que nous avons vécus avant que la vaccination ne soit possible...

Toutes les classes d'âge sont concernées, tout comme les personnes ayant déjà contracté la Covid : chaque jour, ces dernières sont plusieurs milliers à recontracter la maladie.

Cette situation fait peser un risque réel de saturation sur notre système hospitalier : ...

Au vu de ce constat et pour la santé de tous, notre priorité est de limiter le nombre de formes graves liées à la Covid-19, conduisant à des hospitalisations, à des admissions en soins critiques, et dans le pire des cas à des décès. La vaccination est efficace pour réduire les formes graves...

Or en la matière les études se succèdent et se répètent : la vaccination permet une réduction de 90% des formes graves après rappel.

Aujourd'hui en France, seuls 9% des plus de 12 ans ne sont pas vaccinés. Si le vaccin n'avait aucune efficacité comme certains le prétendent, nous devrions trouver ce même pourcentage dans les services hospitaliers qui soignent la Covid et notamment en service de soins critiques. Pourtant les faits sont là : plus de la moitié des personnes en réanimation sont non-vaccinées. Preuve est dans ces chiffres que les

non-vaccinés sont extrêmement vulnérables aux formes graves de la Covid.

Il est par ailleurs établi qu'un grand nombre de patients vaccinés en réanimation sont des personnes étant soit immunodéprimées, soit n'étant pas à jour de leur rappel de vaccination...

**Pour se protéger des formes graves de la Covid, la vaccination est bien notre meilleure alliée. La vaccination présente un bénéfice-risque nettement favorable...**

Sur la planète, près de 4 milliards d'êtres humains se sont vaccinés contre la Covid-19. En France, 52 millions de personnes sont vaccinées. L'analyse des effets secondaires liés à la vaccination est documentée : on constate par exemple que ces derniers surviennent très majoritairement peu après l'administration de la dose, voir dans les quelques premiers mois en règle générale. **Ces effets secondaires sont globalement bénins et à durée limitée** : il s'agit par exemple de douleurs au point d'injection ou de symptômes communs (fatigue, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires ou articulaires, etc.). En France, nous disposons d'un service public de qualité et indépendant pour évaluer les risques liés à la vaccination. Il s'agit de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

L'ANSM a publié une étude, après avoir suivi entre le 27 décembre 2020 et le 25 novembre 2021, pour plus de 100 millions de doses administrées, près de 116 000 cas d'effets indésirables déclarés, la grande majorité étant

des effets non graves et temporaires (fièvre, inflammation locale, diarrhée, vomissements). Ces « cas déclarés » correspondent aux signalements reçus : ils ne signifient pas toujours que l'effet est imputable au vaccin. **Pour le savoir, il est nécessaire qu'une expertise médicale vienne déterminer si une relation de cause à effet peut être établie.** C'est cette démarche scientifique, rigoureuse, qui permet d'établir le risque lié aux médicaments disponibles en France.

La conclusion de leur étude est sans équivoque : « La surveillance que nous avons mise en place montre que **la majorité des effets indésirables déclarés ne sont pas graves et avaient été observés lors des essais cliniques.** Elle a aussi permis d'identifier des effets indésirables rares, tels que les myocardites avec les vaccins à ARNm et les thromboses atypiques avec les vaccins à vecteur adénoviral. **Les nouveaux effets indésirables identifiés grâce à notre surveillance ne remettent pas en cause la sécurité des vaccins.** Ces nouvelles données ont en revanche permis aux autorités sanitaires de faire évoluer les recommandations au fil de la campagne nationale de vaccination ».

Sur la question de la sécurité de la vaccination, nous avons suffisamment de recul et de gens vaccinés pour pouvoir constater que les vaccins ne présentent que peu de danger et que ces risques sont très inférieurs au bénéfice qu'ils procurent pour se protéger de la maladie.

En d'autres termes : le risque de complications graves dues à la Covid-19 est plusieurs fois

supérieur à la probabilité d'effets secondaires sévères à la suite de la vaccination. **Ce que l'on appelle la balance bénéfice risque est ainsi très nettement favorable à la vaccination.**

Préserver nos libertés

La liberté de ne pas se vacciner, et de décider de prendre un risque vis-à-vis de la Covid serait tout à fait understandable dès lors que cette décision n'aurait que des implications à titre individuel. Malheureusement, du fait du variant Omicron, à la contagiosité plus importante, **nous assistons à la saturation progressive de nos services de réanimation, avec nous l'avons vus une surreprésentation des personnes non-vaccinées.**

Si nous n'agissons pas, et que la situation se détériore, la liberté des uns de ne pas se vacciner conduira à une prise de risque pesant sur la collectivité dans son ensemble. Déjà, on constate **la déprogrammation de soins** : retard dans la prise de traitement pour les uns, report d'opérations chirurgicales pour les autres, et notamment nos concitoyens atteints de cancer. La liberté des uns ne saurait nuire à la liberté des autres.

**Aussi, notre stratégie est d'inciter le plus fortement possible à la vaccination**, afin de soulager nos services de santé et de permettre la poursuite des soins pour tous...

C'est donc bien pour préserver tout à la fois la santé et les libertés du plus grand nombre que nous souhaitons inciter à la vaccination.

Le choix qui a été fait, dans le projet de loi adopté en première lecture à l'Assemblée

Nationale jeudi dernier, est celui d'une transformation du passe sanitaire en passe vaccinal à compter de la mi-janvier 2022, pour l'accès aux seules activités de loisirs, aux restaurants et débits de boissons, aux foires, séminaires et salons professionnelles...

Enfin je tiens à rappeler, comme je l'ai toujours fait, que dès lors qu'il sera possible de mettre fin au « passe » sans mettre à risque la population, nous le ferons. Il s'agit bien d'une mesure temporaire rendue nécessaire par l'exceptionnalité de la situation que nous connaissons.

Respecter l'Etat de droit

Toute loi, en France, peut être soumise à un contrôle de constitutionnalité. Nos institutions que sont le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel sont ainsi régulièrement amenées à se prononcer sur les textes votés par le Parlement. Nous avons, depuis 2017 comme au travers des décennies passées, de nombreux exemples qui prouvent le caractère indépendant de ces deux institutions, censurant parfois de nombreuses dispositions législatives. J'ai donc pleine confiance dans le contrôle de la proportionnalité des mesures étant amenées à être adoptées.

Quant au Conseil de l'Europe, évoqué par certains au travers de sa résolution 2361, je me dois de rappeler qu'il ne dispose d'aucune autorité législative sur la France, à la différence du Conseil européen ou du Conseil de l'Union européenne avec lesquels il est parfois confondu. Ainsi le Conseil de l'Europe a un rôle incitatif, et indique d'ailleurs dans

cette même résolution que le déploiement rapide de vaccins contre la Covid-19 est déterminant pour contenir la pandémie, protéger les systèmes de santé, sauver des vies et contribuer à la relance des économies mondiales.

Retrouver les conditions d'un débat apaisé

J'entends les indignations de citoyens considérant ces mesures comme liberticides, comme renvoyant à une soi-disant **dictature** même si ce point de vue est minoritaire comme le sont les propos indignes qui font le parallèle avec l'apartheid ou le **génocide juif**. Les mots ont un sens et il est évident que nous ne pouvons pas comparer la vaccination, qui est une affaire de santé publique, à une période ignoble où des millions de personnes ont été assassinées sous prétexte d'une identité religieuse, ethnique ou sexuelle. Le débat républicain doit avoir lieu, mais la décence est de mise. **Une dictature, ce n'est pas un pays où la presse s'exprime librement**, ce n'est pas un pays où l'on peut manifester librement sans contrainte et sans être jugé pour cela, où toutes nos libertés sont garanties, où toutes les élections se tiennent, où ses représentants sont démocratiquement élus et où le vaccin est gratuit. □

Je vous remercie d'avoir eu le réflexe de remonter votre point de vue à la députée que je suis. J'espère que ma réponse, peut-être un peu longue mais en tous les cas qui se veut exhaustive, vous permettra d'y voir plus clair sur **les raisons pour lesquelles j'ai voté ces mesures**.

Restant à votre disposition, et avec mes salutations respectueuses,

Députée de (nom et prénom et lieu d'exercice de son mandat)

## Réponse à ce courriel :

Madame la députée,

Je vous remercie pour votre longue réponse et je me fais un devoir d'attirer votre attention sur le fait qu'un très grand nombre de citoyens n'approuvent pas votre position, et je vais essayer de circonscire mon propos :

1) Les mots que j'ai choisi de faire apparaître en rouge dans votre discours me semblent reprendre les éléments de langage, parfaitement contestables, de ce qui est convenu d'appeler la doxa du covid, en tant que **discours des élites dominantes cherchant à justifier leur domination**, tel que le définit le sociologue **Pierre Bourdieu** (Cf. le livre de M. **Laurent Mucchielli** (directeur de recherche au CNRS) : Tome 1 **Peur, santé, corruption et démocratie**, que le journaliste **Philippe Jammes** a interviewé **et qui montre que le virus n'est pas en soi si redoutable, que des traitements précoces existent et sauvent des vies**

[https://www.corsenetinfos.corsica/La-Doxa-du-Covid-le-dernier-livre-du-chercheur-Laurent-Mucchielli\\_a62378.html](https://www.corsenetinfos.corsica/La-Doxa-du-Covid-le-dernier-livre-du-chercheur-Laurent-Mucchielli_a62378.html)

2) Qu'un nombre de plus en plus grand de citoyens manifestent leurs désaccords avec cette dictature sanitaire, comme ils l'appellent, et même leurs plus vifs mécontentements : **Manifestation contre le vaccin COVID devant le siège de Pfizer (29 janvier 2022, Paris) :**



## **Pays-Bas : le « Convoi pour la liberté » quitte La Haye pour protester contre les mesures sanitaires :**

Les commentaires comme celui de **Georges Dominique** sont légion :

L'Histoire devra faire la part entre la paresse, la lâcheté, l'incompétence, le clientélisme, la collusion et la corruption ! Pour **Didier Raoult** le vaccin ne marche absolument pas, et pire, il fait flamber l'épidémie, il ne s'agit pas de science, mais d'obéissance, de totalitarisme qui rappelle une partie de la Seconde Guerre mondiale, et de dictature, et la méta-analyse de l'université Johns-Hopkins montre que le confinement ne sert à rien, pour **Me Di Vizio** le Sénat qui veut entendre **Delfraissy** est le signe de la tyrannie, pour **Christian Perronne** la vaccination est totalement illégale et elle enfreint le Code de Nuremberg, pour **Laurent Toubiana** il s'agit du plus grand mensonge de tous les temps, pour le Président biélorusse **Loukachenko** le virus est devenu un outil de contrôle utile aux milliardaires.

Jusqu'au puçage du bétail humain !

Citons **Laurent Alexandre**, car il préfigure l'avenir augmenté qui est proche : « *Nous accepterons l'implantation de Micro-Processeurs dans le cerveau de nos enfants et petits-enfants. Ils deviendront tous égaux, complémentaires avec l'intelligence artificielle !* ».

Enfin il y a des scandales absolument insupportables comme les censures de personnalités éminentes de la médecine ayant

entraîné l'absence totale de débats publics vraiment contradictoires, la suppression drastique de lits d'hôpitaux, l'interdiction de la prescription libre des médecins et de la vente de certains médicaments bien connus, des contrats aux clauses particulièrement opaques signées avec les laboratoires pharmaceutiques, l'absence d'affichage des conflits d'intérêts en cas de prises de parole publiques (pourtant défini comme obligatoire par la loi), les délibérations secrètes (et même « Secret Défense » d'un comité scientifique Théodule, **la vaccination des enfants, avec désormais l'accord d'un seul parent à nouveau suffisant pour vacciner un enfant** (cf. **Éric Caumes dénonce la vaccination des enfants et recommande l'immunité naturelle**, publié le 29 janvier 2022 :

[Eric Caumes dénonce la vaccination des enfants et recommande l'immunité naturelle](#)

la fracture sociale introduite par une forme d'apartheid entre ceux qui refusent les injections géniques expérimentales, par application à eux-mêmes du principe de précaution, avec rupture des contrats de travail à la clé (et possiblement des indemnités de chômage), exacerbée par les propos honteux et irresponsables d'un certain **Martin Hirsch**, et enfin le pire du pire :

**Me Éric Lanzarone**, ayant été saisi par une famille dont l'enfant est devenu aveugle à 90 % 5 jours après l'injection de sa première dose de vaccin (rapports médicaux à l'appui, rapports de pharmacovigilance à l'appui qui

pointent le lien de causalité entre la cécité de cet enfant, âgé de 13 ans, dont la vie et celle de sa famille se sont transformées en enfer générant par le fait une détresse totale, a mis la main sur ce fameux contrat (récupéré sur le site officiel de la Commission européenne) et à sa grande surprise, il a découvert une clause d'irresponsabilité, qui dédouane le laboratoire Pfizer de tout dommage qui résulterait de sa vaccination et de tout effet indésirable potentiel. Mais la subtilité du montage contractuel c'est que la société Pfizer a imposé cette clause d'irresponsabilité dans le contrat-cadre original avec la Commission européenne, et qu'elle a sûrement exigé que la France signe cette clause d'irresponsabilité sans laquelle celle-là ne se serait jamais engagée à vendre des milliards de doses l'UE !

Je pourrais continuer encore cette litanie de griefs...

Bref, vous l'avez compris, je réfute absolument le discours du rapport positif qualité/risques de ces injections géniques expérimentales dans une optique de culpabilisation (j'ai trop de documents très sérieux qui prouvent le contraire ; cf par exemple : **Armée américaine VaXXed : vidéo relative aux effets secondaires dans l'armée américaine suite à la vaccination obligatoire** :

<https://odysee.com/@Re-information2.0:2/ArmeeAmericaineVaxxed:e>

Aux dernières nouvelles :

**Pour les vaccinés complets sans rappel, Omicron est désormais majoritaire parmi les décès. Enfin, pour les vaccinés avec rappel, Omicron**

représente près des deux tiers des décès durant la semaine du 17 au 23 janvier 2021. Source : appariement SI-VIC, SI-DEP.17 janv. 2022 :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/2022-01-28%20-%20Appariements%20sivic-sidep-vacsi%20Drees.pdf>

Ce même **Olivier Véran**, ministre de la Santé, vend aujourd'hui les « vaccins » ARNm comme un marchand de tapis :

*□ Olivier Véran annonce qu'une infection équivaldra désormais à une injection pour obtenir le pass vaccinal, à condition d'avoir reçu au moins une dose de vaccin*  
[pic.twitter.com/dJbLSfJgY0](https://pic.twitter.com/dJbLSfJgY0)

– BFMTV (@BFMTV) [February 2, 2022](#)

Pour toutes ces raisons les sentiments d'une grande majorité de Français évoluent de l'incompréhension à la rancœur et à la détestation, ce qui ne présage rien de bon pour l'avenir.

## LA CHANSON DU PASSE SANITAIRE

La chanson dit « t'aurais pu faire mieux que ton passe sanitaire ; il a fait mieux avec son passe vaccinal...

**Patrick Verro**